

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Séance du 4 novembre 2025	Envoyé en préfecture le 07/11/2025 Reçu en préfecture le 07/11/2025 Publié le ID : 074-200070852-20251104-CC_181_2025-DE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 3 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq , le 4 novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la CC Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD . <p>Date de convocation : 28 octobre 2025</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIEZ, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Bernard REVILLON, Didier GALMICHE, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florian ZUCCALLI, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Pierre-Alain REY représenté par Régis RACINEUX</p> <p>Pouvoirs : Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON, Elisabeth TRAVAIL à Patrick CHAPEL.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Jérémie COURLET, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Gérard LAMBERT est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Abandon de la procédure de déclaration de projet important mise en compatibilité (DPmec) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val des Usses

M. le Vice-Président rappelle que la DPmec du PLUi du Val des Usses a été prescrite par arrêté n°A-2025-03 le 15 avril 2025 afin de permettre la réalisation du projet de création d'une plateforme de recyclage et de stockage temporaire des déchets inertes sur la commune de Frangy sur un terrain au lieudit « La Grettaz »

La concertation relative à ce projet s'est tenue du 28 mai au 30 juin 2025.

Cependant, pour les services de l'Etat, la procédure envisagée n'est pas adéquate dans la mesure où le projet ne relève pas d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à la lecture du dossier transmis par le porteur de projet.

Il s'agira alors de prescrire une nouvelle procédure si la volonté de porter ce projet est maintenue.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 3 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône,

Vu l'arrêté n° A-2025-03 du 15 avril 2025 engageant la procédure de DPMEC,

Considérant que la procédure engagée ne peut pas aboutir,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPmec) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val des Usses,

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège et au pôle Urbanisme - Aménagement du territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône ainsi qu'à la Mairie de Frangy, et fera l'objet d'une mention dans un journal local diffusé dans le département de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Gérard LAMBERT



Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.